

TRAVAUX de construction du groupe scolaire Manuela a Louly Benteigné**Compte-rendu n°7 de réunion de chantier****Du 24 au 29 avril 2023**Rédacteur : *Baidy KANE, rmaître d'œuvre***Liste des présences**

| Société | Représentant |
|---|---|
| <i>Maitre d'ouvrage OMI Sénégal</i> | <i>Dominique DIAGNE(Absent) Père Joel (Absent)</i> |
| <i>Maitre d'œuvre BK ARCHITECTURE</i> | <i>Baidy KANE</i> |
| <i>Entreprise Les pros du btp</i> | <i>Djibril DIOUF Alune NDIAYE Mustav CISSE Djibril SECK</i> |

1. OBJET DE LA RÉUNION

La réunion avait pour objet :

- Réunion hebdomadaire de chantier

2. DÉROULEMENT DU CHANTIER ET PLANNING

Sur le site du chantier l'état actuel des travaux s'établi comme suit :

- Le coffrage du voile de la poutre renversée a été entamé.
- **NOTA BENE :**
- Le chantier a encore été arrêté indépendamment de notre volonté, par la DSCOS (Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol). Voir lettre de convocation aux pages suivants
- Le jour de la convocation, on a demandé à la DSCOS le motif pour lequel elle a décidé d'arrêter le chantier puisque nous avons l'autorisation provisoire de la commune de Sandiara signé par le Maire.
- L'agent qui a amené la convocation est dit que c'est l'Ageroute (Agence des travaux et de gestion des routes) qui a demandé l'arrêt des travaux en disant que nous sommes proches de la route nationale, ce que nous avons contesté puisque nous avons constaté qu'il existait des bâtiments qui étaient plus proche que les nôtres de la route nationale.
- Nous avons donc demandé à la DSCOS, la lettre de l'ageroute qui motive l'arrête de notre chantier.
- Des discussions ont été entamés toutes cette semaine avec la direction en expliquant le projet et une visité est programmé le mardi 02 Mai au chantier avec l'agent de l'ageroute pour une main levée de l'arrêt de la DSCOS

Les opérations en prévision dans la semaine sont indiquées comme suit.

Il faut impérativement exécuter les travaux suivant pour récupérer le retard accusé.

- Finir le coffrage du voile de la poutre renversée et procéder au coulage y compris toutes sujétions (cuivre nu pour la mise à la terre, réservation pour l'électricité, la distribution de l'eau et l'évacuation vers les fosses).
- Finir complètement les fouilles pour le bâtiment préscolaire/administration et commencer le compactage de.
- **Suggestions :**
 - Faire le nécessaire pour respecter le planning.

1. Reportage photographique



Coffrage du voile de la poutre renversée



Echantillons béton immergé dans l'eau

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DES FORCES ARMÉES

Direction de la Surveillance et du Contrôle
de l'Occupation du Sol

Brigade Zonale de Thiès

■ : 33 937 52 41 / 12 639 93 05

N° 400..12/BZTH

Saly, le 26/04/2023



Le Commandant de Brigade

OBJET : Sommation d'arrêt des travaux.

Référence : Loi 2008-43 du 20 Août 2008, portant code de l'urbanisme ;

Monsieur/Madame,

Suite à notre visite de contrôle en date du 26/04/2023. Il nous a été donné de constater que vous avez entrepris des travaux de construction d'un(e) bâtiment (niveau fondation) à Louly Boute-gue, Commune de Sandouara sans la présentation des documents administratifs.

Nous portons à votre connaissance que vous êtes passible des sanctions prévues par la loi 2008-43 du 20 août 2008, portant code de l'Urbanisme.

En vertu des dispositions de la loi précitée, nous vous ordonnons l'arrêt immédiat desdits travaux jusqu'à présentation et vérification des documents y afférents.

Au cas où cette sommation ne serait pas respectée, nous nous verrons dans l'obligation d'appliquer à votre encontre les mesures coercitives extrêmes prévues par les textes en vigueur.

A

Monsieur/Madame: Djibril Nour
Demeurant à: Dakar
Téléphone : 77 328 46 34
Reçu par : Djibril Nour
Téléphone : 77 441 23 01



Remise par : Gendo GUEYE - MBOSSI

Copie à :

Monsieur le Colonel, Directeur de la Surveillance et du Contrôle de l'occupation du Sol (ATCR).